



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe

Section : économie et gestion

Option : transport et logistique

Session 2020

Rapport de jury présenté par : **Christine Gaubert-Macon**, présidente du jury

Plan du rapport

Bilan du concours	3
1. Épreuve de synthèse	5
2. Épreuve de spécialité.....	11
ANNEXES.....	17
Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.....	17
Annexe 2 : programme du CAPLP économie et gestion.....	18

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, les épreuves nationales du CAPLP Transport-logistique ont été exceptionnellement modifiées pour cette session, conformément à l'arrêté du 10 juin 2020 modifiant les conditions de déroulement du concours externe et du 3ème concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) au titre de l'année 2020. Les deux épreuves écrites d'admissibilité sont pour la session 2020 et uniquement la session 2020, des épreuves d'admission.

Bilan du concours

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98799/les-epreuves-caplp-externe-cafep-caplp-section-economie-gestion.html>

Cet arrêté a donc été modifié par celui du 10 juin 2020 pour la session 2020 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041991486&dateTexte=&categorieLien=id>

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 26 et 27 juin 2020.

Année	2014 normal	2014 exceptionnel	2015 normal	2016 normal	2017 normal	2018 normal	2019 normal	2020
Postes								
Public	9	10	11	13	13	10	12	12
Privé	0	1	2	0	1			4
Candidats inscrits								
Public	197	187	151	208	236	227	212	177
Privé	0	33	21	0	36			39
Candidats présents								
Public	71	62	60	75	78	85	68	67
Privé	0	16	11	0	9			13
Candidats admis								
Public	9	5	11	13	13	10	12	12
Privé	0	1	2	0	1			4
Liste complémentaire	1	0	0	0	0	0	0	0

Bilan de l'admission 2020 - CAPLP

	Public
Postes	12
Candidats inscrits	177
Candidats présents	67
Liste complémentaire	0
Barre d'admission	18,75/40

Bilan de l'admission 2020 - CAFEP

	Privé
Postes	4
Candidats inscrits	39
Candidats présents	13
Liste complémentaire	0
Barre d'admission	18,85/40

Remarque : Le rapport du jury pour la session 2019 du concours donne des indications sur les épreuves d'admissibilité et d'admission :

[https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/ext/85/6/rj-2019-CAPLP-externe-ecogestion-transport et logistique 1177856.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/ext/85/6/rj-2019-CAPLP-externe-ecogestion-transport%20et%20logistique_1177856.pdf)

1. Épreuve de synthèse

Le sujet de l'épreuve est disponible à l'adresse https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation_extern/83/4/s2020_caplp_extern_e_eco_gest_2_1303834.pdf

1.1. Éléments statistiques

Répartition des notes :

Les notes de l'épreuve de synthèse se répartissent et se caractérisent pour la session 2020 comme suit :

	Note <5	5<=Note<8	8<=Note<10	10<=Note<12	12<=Note<15	Note>=15
Nombre de notes	27	21	14	9	7	2
Pourcentage	33,75 %	26,25 %	17,5 %	11,25 %	8,75 %	2,5 %

Note la plus basse	0,17 / 20
Note la plus haute	18 / 20
Nombre de copies corrigées	80
Moyenne générale	7,23 / 20

Traitement du sujet :

- 100 % des candidats ont traité la première partie, à savoir la note de synthèse ;
- 10 % des candidats n'ont pas traité la deuxième partie, à savoir la série de questions dans le domaine économique ou juridique ;
- sur l'ensemble des candidats ayant traité cette deuxième partie, 80 % ont choisi de traiter les questions à caractère économique et 20 % ont traité les questions à caractère juridique.

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve de synthèse

L'épreuve de synthèse consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à un thème professionnel abordé sous les angles managérial, juridique et économique.

Elle comporte deux parties :

- Une note de synthèse à réaliser à partir d'un corpus documentaire fourni, et portant sur une thématique professionnelle. À partir de ce corpus documentaire, la personne candidate doit formuler une problématique et un plan pour structurer sa note de synthèse.
- Une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. La personne candidate choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou l'autre de ces domaines.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

1.2.2. Programmes de l'épreuve (extraits)

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Programme commun aux différentes options du concours (voir annexe 2)

Ce programme comprend deux parties :

- l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), et traité au niveau Master 1,
- l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires, également traités au niveau Master 1

Les thèmes suivants sont au programme, au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

1.3. Observations du jury

Les membres du jury ont eu le plaisir de corriger quelques copies d'un excellent niveau, répondant à l'ensemble des attendus de cette épreuve, tant pour la note de synthèse que pour la série de questions. Les meilleures copies sont logiquement celles qui traitent correctement ces deux parties.

1.3.1. Sur la partie « note de synthèse »

a) Rappel des consignes relatives au nombre de mots

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse : 1 200 mots (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Exemple : « l'intégration » compte pour un mot, « gagnant-gagnant » et « RSE » également.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par les membres du jury.

b) Remarques méthodologiques

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner les informations pertinentes pour les mettre en perspective dans le cadre d'un plan. Ce plan doit permettre de répondre à la problématique posée en introduction.

L'introduction doit contenir a minima :

- si possible une accroche,
- une définition des termes du thème proposé (ici « Ecosystèmes d'affaires » et « innovations »),
- une contextualisation de ce thème pour mettre en évidence son intérêt actuel,
- une mise en relation entre le thème étudié et le programme d'économie-droit,
- un questionnement amenant une problématique qui doit être clairement posée,
- et enfin l'annonce d'un plan.

Le format de la synthèse introduit une dimension didactique et pédagogique. La personne candidate est invitée, dans le développement de sa note de synthèse, à faire le lien entre les notions évoquées et le programme.

Par exemple, les écosystèmes d'affaires peuvent être mis en relation avec la notion « externalisation » étudiée dans le module 3 « La production – quelle évolution » ?

La note de synthèse ne donne pas lieu à la présentation d'une séquence de cours. Il s'agit bien d'un exercice de synthèse en tant que tel.

Sur la forme, les meilleures copies prennent le temps de proposer des transitions entre les parties, et soignent la syntaxe et donc l'orthographe.

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais aussi aux aspects didactiques et pédagogiques. Ces derniers se traduisent par la clarté des définitions et par la

rigueur des mécanismes décrits. Les développements doivent montrer une bonne maîtrise de la forme, mais aussi une cohérence du plan pour répondre à la problématique posée.

En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes de l'enseignement professionnel afin de réussir cette épreuve.

c) Commentaires sur l'appréciation des copies

La note de synthèse, notée sur 12 points, est un exercice auquel il convient de se préparer. Les membres du jury ont regretté un trop grand nombre de prestations témoignant d'un manque d'entraînement à l'exercice.

Sur le fond, les membres du jury ont constaté les erreurs suivantes :

- des idées correctement repérées sont parfois simplement citées, voire juxtaposées, sans articulation avec l'ensemble de la note ;
- le vocabulaire économique et juridique est insuffisamment maîtrisé ;
- de nombreux candidats développent la note de synthèse sans s'appuyer initialement sur une problématique réfléchie. Dès lors, la note manque de structure et de cohérence ;
- la dimension pédagogique est trop souvent éludée et/ou maladroite ;
- les données quantitatives sont peu exploitées et/ou ne sont pas toutes exploitées ;
- les arguments avancés sont parfois personnels voire prescriptifs ;
- des candidats introduisent des notions absentes des documents ;
- La problématique ne s'appuie parfois que sur une partie du corpus documentaire (par exemple on trouve dans certaines copies l'idée que les innovations favorisent les écosystèmes d'affaires, sans prendre en compte que les écosystèmes d'affaires favorisent aussi les innovations, ou sans prendre en compte les difficultés que cela pose, ces trois points étant pourtant évoqués dans le corpus documentaire).

Sur la forme, les membres du jury ont constaté que la méthodologie de la note de synthèse n'est que partiellement appliquée ou maîtrisée. Il est constaté :

- une introduction souvent trop brève, une absence de titres des parties et de transitions ;
- de trop nombreuses erreurs de syntaxe, de grammaire et d'orthographe ;
- une note de synthèse trop courte, le nombre de mots exigé n'étant souvent pas atteint ;
- une fluidité rédactionnelle parfois insuffisante, avec des phrases trop longues, une absence de connecteurs logiques, par exemple ;
- un référencement des documents souvent absent, les idées étant alors présentées sans indiquer leur source dans le corpus documentaire ;
- un manque de soin dans la présentation de certaines copies (ratures, écriture illisible, etc.).

Cependant le jury a eu le plaisir de constater que les meilleures copies démontrent de réelles capacités de structuration et de synthèse. L'exploitation du corpus documentaire y est réalisée de manière exhaustive. Les arguments y sont fondés et bien articulés.

1.3.2. Sur la partie « série de questions »

Cette partie est notée sur 8 points. Les membres du jury ont constaté que :

- certains candidats n'ont pas traité cette partie ;
- sur l'ensemble des candidats ayant traité cette seconde partie, 80 % ont choisi de traiter les questions à caractère économique ;
- de trop rares copies montrent une connaissance suffisante des théories et concepts économiques ou juridiques mobilisés.

1.4. Conseils aux candidats

1.4.1. Conseils sur la forme

a) Pour la note de synthèse, le jury recommande aux candidats :

- de structurer la note de synthèse avec :
 - une introduction en cinq parties : une phrase d'accroche, l'intérêt du sujet, la définition des termes du sujet, un questionnement amenant une problématique clairement posée, et l'annonce d'un plan ;
 - un plan structuré et cohérent avec la problématique permettant d'identifier clairement les parties et sous-parties de la note ;
 - une référence explicite des documents ;
 - une conclusion qui apporte une réponse à la problématique posée et propose éventuellement une ouverture du sujet tout en restant dans le thème du corpus documentaire ;
- de soigner la qualité rédactionnelle de la copie (syntaxe, vocabulaire adéquat et orthographe) ;
- de respecter le nombre de mots demandés à +/- 10% près.

Il convient de veiller à ce que la problématique proposée par la personne candidate en introduction permette de prendre en compte l'ensemble des idées principales du corpus documentaire.

b) Pour les réponses argumentées

Le même soin doit être apporté à la forme : clarté de la rédaction, orthographe et syntaxe d'un niveau satisfaisant.

1.4.2. Conseils sur le fond

Pour la partie note de synthèse le jury recommande aux candidats :

- d'utiliser tous les documents du dossier, et notamment l'extrait du référentiel du baccalauréat professionnel ;
- de faire apparaître l'importance de la dimension pédagogique : clarté des définitions, explicitation des mécanismes économiques ou juridiques, et mobilisation d'exemples pertinents issus des documents. Il convient également de faire le lien dans leur note de synthèse, entre les notions issues des documents et les savoirs à enseigner du référentiel du baccalauréat professionnel ;
- de proscrire l'introduction d'idées autres que celles des documents.

Pour la partie portant sur la série de questions, le jury recommande :

- de maîtriser les concepts juridiques ou économiques fondamentaux (définitions claires et précises, explication des mécanismes fondamentaux au niveau Master 1) ;
- de structurer les réponses apportées et de veiller à répondre strictement aux questions posées ;
- dans la dernière question, de rédiger un développement structuré plus conséquent que dans les autres questions ;
- d'utiliser le vocabulaire économique et juridique adéquat ;
- d'actualiser ses connaissances régulièrement grâce à la lecture de la presse économique et juridique ;
- d'étayer les connaissances économiques ou juridiques présentées par des références théoriques et pertinentes en s'appuyant sur des ouvrages universitaires.

1.5. Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories à caractère économique et juridique, à la structuration des arguments ainsi qu'à la qualité rédactionnelle et au soin de la copie.

2. Épreuve de spécialité

Le sujet de l'épreuve de spécialité est publié à l'adresse https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/59/2/s2020_caplp_externe_eco_gest_transport_1_1303592.pdf

2.1. Éléments statistiques

Nombre de copies corrigées	81
Moyenne générale	6.90/20
Note la plus basse	1.20/20
Note la plus haute	15.70/20

Répartition des notes	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	26	26	15	8	5	1
Pourcentage	32,1 %	32,1 %	18,5 %	9,9 %	6,2 %	1,2 %

2.2. Programme de l'épreuve spécifique à l'option transport et logistique

Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel transport et du baccalauréat professionnel logistique sont traitées au niveau M1.

Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- transport, logistique et commerce mondial,
- transport, logistique et développement durable,
- transport, logistique et innovation technologique,
- transport, logistique, normalisation et certification,
- transport, logistique, services associés et création de valeur.

2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur une plateforme spécialisée dans le stockage et la distribution de matériel électrique et médical.

L'organisation de l'activité permettait d'aborder des méthodologies et techniques classiques aussi bien du secteur du transport que de la logistique.

La première partie du sujet abordait plus particulièrement la gestion de la logistique d'importation et de distribution et l'étude d'une implantation logistique.

La seconde partie du sujet traitait des enjeux liés au suivi et l'optimisation du stockage dans le cadre de la résolution d'une problématique de professionnalisation.

2.4. Traitement des questions du sujet

PARTIE A : RÉOLUTION DE PROBLÈMES BASÉS SUR DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dossier 1 : LA LOGISTIQUE D'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION

1.1 - Choisissez et justifiez les modes de transport les plus appropriés au regard des émissions de CO₂e et des délais.

La personne candidate devait déterminer dans un premier temps pour les trois modes de transport (aérien, maritime, et ferroviaire) l'émission de CO₂e, en tenant compte de la distance et du poids des marchandises transportées, et la durée d'acheminement. À partir de ces informations il fallait choisir les modes qui répondaient au mieux aux contraintes environnementales.

1.2 - Déterminez le coût lié à la logistique et au transport, pour les modes retenus, jusqu'à la société AmpliElec.

La personne candidate devait calculer pour les deux modes retenus le coût de l'ensemble de la chaîne logistique et transport, en tenant compte à la fois de l'incoterm et de la liquidation douanière.

1.3 - Sélectionnez et argumentez le mode de transport le plus pertinent.

La personne candidate devait mettre en avant un mode de transport en tenant compte à la fois de l'aspect environnemental, du coût et des risques liés au choix de l'incoterm.

1.4 - Sélectionnez et justifiez le choix du sous-traitant répondant le mieux au respect de la norme.

La personne candidate devait choisir un sous-traitant pour des livraisons urbaines entre trois sociétés en prenant en considération les contraintes liées à la norme ISO 14001, en argumentant ce choix.

Dossier 2 : L'ÉTUDE D'UNE IMPLANTATION

2.1 - Réalisez un diagnostic de l'organisation logistique de l'entreprise.

La personne candidate devait construire un diagnostic cohérent et argumenté en exploitant les documents concernant les deux sites.

2.2 - Présentez et argumentez les décisions que l'entreprise pourrait prendre pour améliorer l'organisation actuelle.

En cohérence avec le diagnostic, la personne candidate devait proposer des solutions argumentées

2.3 - Optimisez le stockage dans cette cellule et justifiez vos choix.

En tenant compte des contraintes, la personne candidate devait optimiser la zone de stockage en proposant un gerbage sur deux ou trois niveaux tout en justifiant sa proposition.

2.4 - Énumérez les avantages et les inconvénients de la mise en place du transpalette robotique autonome LogiMover pour l'optimisation de la cellule D.

La personne candidate devait énumérer au moins quatre avantages et quatre inconvénients

2.5 - Citez les noms des paramètres de gestion à vérifier et/ou à modifier dans le système de gestion d'entrepôt (WMS).

La personne candidate devait citer au moins deux paramètres de gestion à vérifier ou à modifier dans le système de gestion WMS

PARTIE B : PROBLÉMATIQUE DE PROFESSIONNALISATION

La personne candidate devait lister et d'illustrer les éléments nécessaires à la mise en œuvre de l'aménagement d'une cellule, en faisant appel au groupe de compétences numéro 4 : le suivi et l'optimisation du stockage :

- G4C1 : Gérer des emplacements
 - G4C1.2 : Prévoir le matériel nécessaire
 - G4C1.4 : Participer à l'implantation des structures de stockage.

2.5. Commentaires du jury

Le jury attend des candidats :

- une maîtrise des concepts fondamentaux et du vocabulaire correspondant, aussi bien dans le domaine du transport que de la logistique ;
- des capacités à organiser et justifier leur démarche et leurs réponses ;
- une mise en évidence des connaissances théoriques et techniques, dans un environnement contextualisé, avec une démarche professionnelle justifiée ;

- une attention particulière dans la présentation, la clarté et l'orthographe des copies.

2.5.1. Sur le fond

Globalement le jury a constaté des parties non traitées dans les copies, ce qui témoigne d'un manque de préparation à l'épreuve de certains candidats. Cependant, les meilleures copies mettent en évidence une analyse pertinente et argumentée des compétences et des connaissances dans les deux valences.

Toutefois, d'une manière générale, le jury regrette que :

- trop de copies témoignent de connaissances superficielles dans le domaine du transport et de la logistique, ou dans un de ces deux domaines. Par exemple, lors de cette session, le diagnostic de l'organisation logistique, l'optimisation du stockage, les systèmes d'information, le calcul de l'émission de CO₂e, les incoterms et le dédouanement n'étaient globalement pas maîtrisés ;
- les candidats ne répondent pas aux attentes de la problématique proposée. Par exemple dans la partie B du sujet, l'approche professionnelle de l'enseignement n'est encore que trop peu abordée avec un développement pas assez structuré et le recours à des données hors sujet ;
- l'exploitation des annexes ne soit pas approfondie pour dégager les données utiles et pertinentes en lien avec le questionnement ;
- les éléments de réponse soulignent un manque de rigueur dans la justification des calculs et l'argumentation des réponses apportées ;
- les données chiffrées sont trop peu ou mal exploitées lors de l'analyse. Les réponses correspondantes se traduisent alors par une rédaction trop succincte et par un manque d'analyse et d'esprit de synthèse ;
- certaines copies manquent d'homogénéité.

Obtenir une note satisfaisante implique de traiter tous les dossiers, d'où la nécessité de ne pas se spécialiser dans le domaine de la logistique ou du transport, et d'apprendre à gérer son temps.

2.5.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert des aptitudes de structuration, de clarté et de précision du propos. Ces qualités peuvent être identifiées dans certaines copies au travers :

- d'une présentation soignée ;
- de la numérotation des questions ;
- d'une présentation synthétique avec l'exploitation de tableaux et parfois de schémas ;
- de réponses structurées, rédigées et argumentées ;
- de résultats mis en évidence ;
- d'une organisation rigoureuse destinée à répondre précisément à la question posée.

Le jury déplore encore dans certaines copies :

- un manque de soin (nombreuses ratures, écriture parfois illisible) ;
- un manque de structuration dans les questions traitées : ces dernières ne sont pas toujours numérotées ni traitées dans un ordre logique ;
- des résultats qui ne sont pas mis en évidence ;

- un manque d'équilibre dans les réponses entre les éléments rédigés et les présentations synthétiques, afin de mettre en évidence les idées clés de l'analyse ;
- une syntaxe et une orthographe médiocres voire défailtantes dans certaines copies.

2.6. Conseils aux candidats

2.6.1. Sur le fond

Pour se préparer au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats :

- de s'informer du programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours ;
- d'approfondir les notions fondamentales dans les domaines de la logistique et du transport et d'être capable de les maîtriser et les mobiliser dans un contexte donné. En guise d'entraînement, les études de cas proposées dans le cadre du brevet de technicien supérieur « gestion des transports et logistique associée » peuvent être réalisées par les candidats. Toutefois, cette approche ne doit être envisagée que comme un premier niveau de compétences à atteindre, l'objectif final dans le cadre de la préparation du concours étant le niveau M1 ;
- d'utiliser un vocabulaire technique et professionnel adapté, de veiller à l'actualisation des connaissances et de prendre l'habitude de lire la presse spécialisée ;
- de prendre le temps de réaliser une lecture attentive de l'intégralité du sujet avant de composer pour répondre de manière précise et argumentée aux questions et d'éviter des hors sujets ; les dossiers peuvent être traités dans un ordre différent que celui du sujet ;
- de s'appuyer sur des connaissances solides dans le domaine du transport et de la logistique pour justifier une démarche et des résultats. Les commentaires ne se limitent pas à une énumération d'idées mais doivent développer un argumentaire cohérent, toujours dans le cadre du contexte proposé dans le sujet ;
- de présenter des réponses structurées et rédigées mettant en évidence le raisonnement et la démarche utilisée qui aboutissent à un résultat chiffré et à son argumentaire ;
- d'être capable de faire un diagnostic, en partant d'éléments factuels pour en tirer une véritable analyse réflexive pour pouvoir présenter des éventuelles solutions ;
- de traiter la partie liée à la problématique de professionnalisation en se plaçant dans la posture d'enseignement. Cependant, il n'est pas demandé à la personne candidate de réaliser un cours mais de développer un travail de réflexion didactique et pédagogique permettant parmi l'ensemble des connaissances possédées de sélectionner celles qui lui semblent nécessaires d'aborder dans le contexte donné. Le jury attend de la personne candidate d'être capable de mettre en évidence, d'expliquer et illustrer les concepts fondamentaux du transport et de la logistique en lien avec les compétences développées dans le référentiel des élèves, mais

également de souligner les transversalités possibles avec d'autres enseignements sans omettre d'illustrer ses propos. Ce travail nécessite un plan structuré apparent et ce dernier dossier ne doit pas être négligé par manque de temps.

Globalement, les travaux réalisés par chaque personne candidate doivent être significatifs des compétences attendues de futurs enseignants en transport et logistique à savoir :

- d'être capable de mobiliser l'ensemble des connaissances de la discipline ;
- d'exposer de façon claire et rigoureuse un raisonnement, une méthode, un résultat ;
- d'aller à l'essentiel.

2.6.2. Sur la forme

Pour réussir au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats :

- de soigner la présentation de la copie (aérer la copie, numéroter les questions) ;
- de veiller à la lisibilité de l'écriture ;
- d'organiser et présenter les résultats sous forme de tableaux (pour les calculs) chaque fois que cela est possible, sans pour autant oublier de les justifier ;
- de mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement et les résultats ;
- de gérer son temps pour éviter des fins de copies négligées ;
- de veiller à l'orthographe et à la syntaxe ;
- d'éviter les abréviations qui ne sont pas usuelles (ou en donner la signification) ;
- de faire des efforts de rédaction ;
- de répondre de manière précise aux questions en formulant des arguments ;
- d'utiliser, lorsque le traitement de la question s'y prête, des schémas (dimensionnement des palettières, plan de l'entrepôt, etc.) ;
- d'indiquer pour chaque résultat chiffré les détails de calculs, les unités de mesure utilisées ;
- d'être attentif aux conversions ;
- d'utiliser un vocabulaire professionnel maîtrisé.

2.7. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse et approfondie. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et compétences attendues pour enseigner dans le domaine du transport et de la logistique. L'entraînement à des cas d'entreprise de niveau Bac +2 à M1 ou sur les sujets des sessions précédentes est un exercice incontournable. Par ailleurs, les dimensions didactiques et pédagogiques de l'enseignement du transport et de la logistique en lycée professionnel ont besoin d'être approfondies.

ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

L'arrêté du 1-7-2013 est publié à l'adresse http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Annexe 2 : programme du CAPLP économie et gestion

Le programme est publié à l'adresse

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100820/les-programmes-des-concours-enseignants-second-degre-session-2021.html>

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programme commun aux différentes options du concours

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1

Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Le droit de l'immatériel - L'entreprise en difficulté
- La sécurité au travail

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

2 - Programmes spécifiques à chacune des options

Les référentiels indiqués dans les définitions sont ceux en vigueur le 1er janvier de l'année du concours.

[...]

2.3 Transport et logistique

A. Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel « transport » et du baccalauréat professionnel « logistique », traitées au niveau M1

B. Les thématiques suivantes, en lien avec le transport et la logistique, traitées au niveau M1 :

- commerce mondial
- développement durable
- innovation technologique

- normalisation et certification
- services associés et création de valeur